

Conditions de participation au concours «Golden Coast Festival 2026»

1) ORGANISATEUR

L'organisateur ou le promoteur de ce jeu-concours est SNIPES SE, Schanzenstraße 41, 51063 Cologne, Allemagne (ci-après « l'organisateur » ou « SNIPES »).

2) PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS EN LIGNE

Le jeu-concours «Golden Coast Festival 2026» aura lieu du 13/08/2026 à 09h00 au 18/08/2026 à 23h59. La participation est gratuite et indépendante de l'achat de biens et de services.

a) DROIT DE PARTICIPATION

Le jeu-concours est ouvert à toute personne physique âgée d'au moins 18 ans, qu'elle réside en France (ci-après dénommé « participant »). Une seule participation par personne est possible. Le participant est lui-même responsable de l'exactitude de ses propres coordonnées. En cas de non-respect des conditions de participation, SNIPES se réserve le droit d'exclure les personnes concernées du jeu-concours. Le cas échéant, les prix peuvent également être retirés ultérieurement dans de tels cas. Les employés de Snipes SE ainsi que de toutes les entreprises visées par les §§ 15 et suivants de la loi sur la protection des données AktG sont exclues du jeu-concours.

b) PARTICIPATION

La participation au concours se fait de la manière suivante : Le participant doit saisir son nom et prénom, son adresse e-mail et sa date de naissance sur <https://www.snipes.com/contestform> et confirmer les conditions de participation et envoyer le formulaire.

Pour participer au tirage au sort des billets General Admission du Golden Coast Festival 2026, le participant doit être abonné à la newsletter SNIPES au moment de sa participation.

Pour participer au tirage au sort des billets VIP du Golden Coast Festival 2026, le participant doit être membre SNIPES CLIQUE au moment de sa participation.

Les participants qui sont à la fois abonnés à la newsletter SNIPES et membres SNIPES CLIQUE participeront automatiquement aux deux tirages au sort.

c) **DATE LIMITE DE PARTICIPATION**

La date limite de participation est le 18/08/2026 à 23h59.

3) PRIX

Il y aura 4 gagnants au total. Deux gagnants remporteront chacun 2 billets VIP pour le Golden Coast Festival 2026. Deux gagnants remporteront chacun 2 billets General Admission pour le Golden Coast Festival 2026. Les billets VIP sont exclusivement réservés aux participants qui sont membres SNIPES CLIQUE au moment de leur participation. Les billets General Admission sont exclusivement réservés aux participants qui sont abonnés à la newsletter SNIPES au moment de leur participation. Les participants qui sont à la fois membres SNIPES CLIQUE et abonnés à la newsletter SNIPES participeront automatiquement aux deux tirages au sort. Le prix ne peut pas être versé en argent et est exclu de l'échange. Le prix ne peut pas être transféré à des tiers. L'organisateur se réserve le droit de remplacer le prix par un prix similaire de valeur égale ou supérieure.

4) DÉTERMINATION ET NOTIFICATION DES GAGNANTS

Il y aura 4 gagnants au total. Deux gagnants remporteront chacun 2 billets VIP pour le Golden Coast Festival 2026. Deux gagnants remporteront chacun 2 billets General Admission pour le Golden Coast Festival 2026.

Les billets VIP sont exclusivement réservés aux participants qui sont membres SNIPES CLIQUE au moment de leur participation. Les billets General Admission sont exclusivement réservés aux participants qui sont abonnés à la newsletter SNIPES au moment de leur participation. Les participants qui sont à la fois membres SNIPES CLIQUE et abonnés à la newsletter SNIPES participeront automatiquement aux deux tirages au sort. En cas de participation aux deux tirages, ils seront d'abord pris en compte pour le tirage au sort des billets VIP. Si aucun billet VIP ne leur est attribué, ils resteront éligibles au tirage au sort des billets General Admission.

Le gagnant sera tiré au sort parmi tous les participants. Le gagnant sera contacté par e-mail avant le 26/08/2026. Pour recevoir son prix, le gagnant doit envoyer ses coordonnées à SNIPES dans les 48 heures. Le gagnant tiré au sort est seul responsable de la transmission de ses données. Si les données sont incorrectes ou incomplètes, SNIPES se réserve le droit de tirer au sort un nouveau gagnant. Dans le cas où les conditions ci-dessus ne seraient pas remplies, il appartiendra à SNIPES de décider si le prix sera perdu.

5) ANNULATION

SNIPES se réserve le droit d'interrompre le jeu-concours à tout moment et sans préavis pour des raisons importantes. Une interruption pour raison importante peut notamment avoir lieu si, pour des raisons techniques ou juridiques, le bon déroulement du jeu-concours ne peut plus être garanti. Toute responsabilité envers les participants est exclue dans ce cas. Si une telle interruption est causée par le comportement intentionnel d'un participant, le SNIPES peut exiger de cette personne qu'elle rembourse les dommages subis de ce fait.

6) RESPONSABILITÉ

- a) SNIPES s'efforce toujours de fournir des informations correctes et à jour. Malgré tout le soin apporté, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et à

l'exhaustivité du contenu des sites web mentionnés ici et/ou des présentes conditions de participation. SNIPES n'est pas responsable de l'utilisation abusive du prix gagné ou du non-respect des conditions de participation par le gagnant.

- b) La participation au concours se fait aux risques et périls des participants. SNIPES SE et ses sociétés affiliées ne sont pas responsables des dommages résultant de la participation au concours. Cette exclusion de responsabilité ne s'applique pas en cas de préméditation ou de négligence grave, ni en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé.

7) DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- a) Si certaines dispositions de ces conditions de participation sont ou deviennent invalides, cela n'affecte pas la validité du reste des conditions de participation. Tout recours juridique est exclu.
- b) SNIPES se réserve le droit de traiter et de stocker les données des participants conformément aux dispositions relatives à la protection des données ci-jointes.
- c) Un paiement en espèces, une modification ou un échange du gain n'est pas possible. Les droits au gain ne sont pas transmissibles.
- d) Ces conditions de participation et l'ensemble de la relation juridique entre les participants et SNIPES sont exclusivement régis par le droit de la République fédérale d'Allemagne.

Politique de confidentialité

INFORMATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 13 DU RGPD :

Responsable de la collecte des données :

Snipes SE, Schanzenstr. 41, 51063 Cologne, Allemagne

Coordonnées du responsable de la protection des données :

Martin Hölscher, adresse comme ci-dessus,

E-Mail: privacy@snipes.com

Les données personnelles suivantes ont été collectées auprès de toi :

Prénom, nom de famille, date de naissance, adresse e-mail.

Objectifs pour lesquels les données personnelles seront traitées :

Prise de contact pour le traitement des gains et l'envoi par SNIPES ou par des tiers mandatés par SNIPES.

Stockage des informations dans le profil du client pour l'envoi de publicités personnalisées.

Base juridique du traitement :

Art. 6 para. 1 GDPR a): Consentement de la personne concernée au traitement des données personnelles te concernant pour une ou plusieurs finalités spécifiques.

Art. 6 para. 1 GDPR f): Le traitement est nécessaire aux intérêts légitimes du responsable ou d'un tiers, à moins que ne prévalent les intérêts ou les droits et libertés fondamentaux de la personne concernée qui exigent la protection des données à caractère personnel, notamment lorsque la personne concernée est un enfant.

Destinataires ou catégories de destinataires des données personnelles :

Les employés de SNIPES SE ou les tiers mandatés par SNIPES SE pour la gestion des gains.

Durée de conservation des données personnelles

ou, à défaut, critères de détermination de cette durée:

Les clients qui ne sont pas abonnés à la lettre d'information et qui n'ont pas de compte en ligne : Deux semaines après l'envoi du prix au gagnant, les données personnelles seront détruites. Ceci ne s'applique pas aux enregistrements filmés du gagnant pendant l'événement.

Clients abonnés à la lettre d'information et disposant d'un compte en ligne : Les données collectées précédemment sont stockées de manière permanente tant que l'abonnement à la lettre d'information / le compte en ligne existe. En l'absence d'activité pendant 2 ans, les données sont automatiquement supprimées.

Droit des personnes concernées par le traitement des données :

Tu as le droit d'obtenir des informations de la part du responsable sur les données personnelles concernées (art. 15 RGPD) ainsi que la rectification (art. 16 RGPD) ou l'effacement (art. 17 RGPD) ou la limitation du traitement (art. 18 RGPD) ou la portabilité des données (art. 20 RGPD) ainsi qu'un droit d'opposition au traitement (art. 21 RGPD). Tu peux adresser tes demandes à ce sujet au responsable de la protection des données mentionné ci-dessus.

Si le traitement des données est uniquement basé sur l'article 6, paragraphe 1, point a) du RGPD, c'est-à-dire que tu as donné ton consentement à la collecte et au traitement des données, tu as le droit de retirer ton consentement à tout moment, mais sans que la légitimité du traitement effectué sur la base du consentement jusqu'au retrait ne soit affectée

En outre, tu as le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité de surveillance compétente.

Il s'agit du délégué à la protection des données et à la liberté d'information du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie,

Kavalleriestr. 2-4, 40213 Düsseldorf, tél. : 0211-38424-0, fax : 0211-38424-10,

e-mail : poststelle@ldi.nrw.de.

En ce qui concerne l'évaluation des données relatives à ta personne, il n'existe pas de prise de décision automatisée.

There is no automated decision-making in relation to the evaluation of your personal data.